



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 30280

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la prise en charge psychologique et sociale des patients atteints de cancer. La prise en compte de cette dimension ainsi que l'optimisation de l'information délivrée aux patients et à leur entourage jouent un rôle essentiel dans la lutte contre le cancer. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le plan cancer prévoit de développer l'accompagnement global des patients incluant, au-delà des soins spécifiques techniques, le développement des soins complémentaires de support, en particulier le soutien psychologique et social. La prise en compte des attentes formulées par les patients se traduit également par l'accès à plus d'informations et à de meilleures conditions d'annonce du diagnostic de la maladie. Ces mesures sont mises en oeuvre. En 2004, les agences régionales de l'hospitalisation reçoivent des moyens budgétaires ciblés, à hauteur de 4,8 millions d'euros, pour renforcer les postes de psychologues dans les services de cancérologie. La mesure s'applique aux secteurs publics et privés et devrait permettre de recruter entre 90 et 100 postes de psychologues. Ces moyens seront reconduits annuellement jusqu'en 2007. La mission interministérielle de lutte contre le cancer a par ailleurs confié une mission sur le sujet au docteur Serin. Ce travail devrait nous permettre de disposer d'un état des lieux d'ici fin avril et de mieux savoir quelles sont les missions et la formation des psychologues en poste. Des recommandations seront publiées en fonction de cette analyse. Le dispositif d'annonce du cancer, qui sera généralisé à tout nouveau patient à compter de 2005, bénéficie d'une expérimentation sur 37 sites en 2004. 30 000 nouveaux patients devraient d'ores et déjà accéder à ce dispositif, qui a été construit en partenariat avec la Ligue contre le cancer. Ce dispositif permet l'accès non seulement à des consultations médicales longues, centrées sur l'échange et l'explicitation, s'appuyant sur la pluridisciplinarité nécessaire en cancérologie, mais aussi à un bilan social et à un accompagnement spécifique par des soignants.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30280

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 2003, page 9582

Réponse publiée le : 1er juin 2004, page 4119